

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 novembre 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 17 novembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
10 novembre 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

42

Nbre de suffrages exprimés

44

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 10 novembre 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) - Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)
membres titulaires

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Sylvie DAVAL, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT)

Pouvoirs :

Mmes MM Sylvie DAVAL à Ouari BELAOUNI / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

NEANT

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°173/2020

Objet : Fonds Régional des territoires : Amendement du dispositif d'aides d'urgence aux commerces

Le Président expose que lors de la séance du 5 novembre 2020, les élus de la CCPH ont voté à l'unanimité une **aide d'urgence de 500 €** en faveur des activités commerciales faisant l'objet d'une **fermeture administrative** depuis le 30 octobre 2020 en réorientant en subvention de fonctionnement les crédits libérés par la CCPH au titre du FISAC à hauteur de 42 000 € environ.

La Région, lors d'une visioconférence animée par Madame la Présidente en date du 9 novembre, a proposé aux EPCI un amendement au volet fonctionnement du Fonds Régional des Territoires.

Cet amendement porte sur 2 points :

1. Un assouplissement du règlement d'intervention de la Région avec la possibilité de verser des aides individuelles telles que des aides aux loyers,
2. La proposition d'abonder l'enveloppe par la Région à hauteur de 2 € maximum par habitant sous réserve d'un engagement de l'EPCI à hauteur de 1€ minimum.

La délibération prise par le conseil communautaire le 5 novembre précède donc cette initiative de quelques jours.

Il est donc proposé de souscrire à ce dispositif régional ce qui permettra de disposer sur ce volet d'aide directe d'une enveloppe de **83 848 €** (41 924 € apportés par la CCPH dont 1 € par habitant soit 20 962 € pour la part CCPH présentée en contrepartie des 2 € par habitant apportés par la Région).

De fait, l'aide de 500 € apportée par la CCPH sera abondée de 1000 € par la Région pour atteindre un montant maximum de **1500 €** sous réserve du futur règlement d'intervention qui sera proposé par la Région.

Cette aide directe supplémentaire de 1000 € sera prioritairement fléchée en soutien aux charges de fonctionnement pour les activités commerciales faisant l'objet d'une fermeture administrative ou dont l'activité est fortement impactée par le confinement.

Ces subventions seront attribuées en application du règlement UE 1407/2013 dit de minimis.

Une décision modificative budgétaire (crédits inscrits en investissement à passer en fonctionnement) sera prévue lors de la DM de fin d'année.

Envoyé en préfecture le 03/12/2020

Reçu en préfecture le 03/12/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20201117-173_2020-DE



Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **ACTE** de l'engagement de la CCPH en faveur d'une aide directe aux entreprises pour une enveloppe globale de 41 962 € (crédits inscrits en investissement à passer en fonctionnement),
- **ACTE** que ces crédits seront partiellement engagés sur le volet fonctionnement des aides directes aux entreprises du Fonds Régional de territoires à hauteur de 1€ par habitant soit pour une population prise en référence de 20962 habitants un montant de 20962€,
- **DECIDE** de solliciter la Région pour un abondement de l'enveloppe FRT – volet fonctionnement à hauteur de 2€ par habitant soit 41 924 €,
- **DECIDE** d'attribuer une aide individuelle aux activités commerciales citées plus haut d'un montant de 1500 € maximum (500 € au titre de la participation CCPH et 1000 € au titre de la participation Région et ce dans la limite du règlement d'intervention de la Région),
- **AUTORISE** le président à signer tout document relatif à cette décision dans la limite des crédits budgétés

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 18 novembre 2020

Le Président,

Envoyé en préfecture le 03/12/2020

Reçu en préfecture le 03/12/2020

Affiché le



ID : 070-247000722-20201117-173_2020-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 novembre 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 17 novembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
10 novembre 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

42

Nbre de suffrages exprimés

44

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 10 novembre 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) - Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)
membres titulaires

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Sylvie DAVAL, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT)

Pouvoirs :

Mmes MM Sylvie DAVAL à Ouari BELAOUNI / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

NEANT

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°174/2020

Objet : Ajustement du contrat de développement métropolitain

Le Président expose que par délibération du 04 Juillet 2019, le Conseil communautaire s'engageait via le pôle métropolitain dans le **contrat de développement métropolitain** adopté par la Région Bourgogne Franche Comté le 27 Juin 2019.

Les 49 propositions des 5 EPCI soutenues et retenues dans ce contrat découlent de la stratégie du pôle arrêtée en juin 2018 et structurée autour de trois axes :

- Favoriser les conditions d'un développement conjoint de l'enseignement supérieur et de projets novateurs
- Favoriser le développement foncier des entreprises et accompagner l'essor du numérique
- Mettre en œuvre une politique globale d'attractivité

Pour ce qui concerne les projets du Pays d'Héricourt, tous les projets présentés par la Communauté de communes ont été retenus et mobilisent 2 M €.

Contrat Métropolitain signé			
Opérations	Maître d'ouvrage	Coût estimatif en HT	Subvention régionale
Travaux d'aménagement de la plateforme d'accueil de l'Ecole des arts du cirque	CCPH	420 000 €	190 000 €
Création d'un centre de formation professionnelle des arts du cirque	CCPH	1 600 000 €	800 000 €
Création d'un Tiers lieu – Centre d'échanges et de savoirs	CCPH	520 000 €	260 000 €
Création d'une plate-forme viabilisée en vue de la création d'un complexe culturel et de loisir	CCPH	1 500 000 €	750 000 €
TOTAL		4 040 000 €	2 000 000 €

Envoyé en préfecture le 03/12/2020

Reçu en préfecture le 03/12/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20201117-174_2020-DE



La Région nous a informés très récemment que compte tenu du contexte économique et sanitaire, elle acceptait d'ajuster à une prochaine séance plénière les opérations du contrat métropolitain car certaines d'entre elles sont retardées voire annulées, et que d'autres priorités pouvaient voir le jour.

Au vu des délais serrés, les modifications doivent remonter au Pôle métropolitain très rapidement pour concertation avec les services régionaux.

Cette opportunité nous permet de proposer les ajustements suivants :

OPERATIONS	MAITRE D'OUVRAGE	COUT HT en €	SUBVENTION REGION	PROPOSITION
Plateforme Odyssee	CCPH	420 000	190 000	Déjà réalisé
Tiers lieu numérique	CCPH	520 000	260 000	Abandon
Plateforme pour le complexe culturel et de loisirs	CCPH	1 500 000	750 000	Maintien sans changement
Centre de formation Arts du Cirque	CCPH	1 220 000	610 000	Ajustement du coût à la baisse
Complexe de musique	CCPH	900 000	450 000	Nouvelle opération
TOTAL		4 040 000	2 000 000	Equilibre des ajustements

L'ajustement proposé porte sur la suppression de l'opération de tiers lieu numérique à la Tuilerie, opération qui ne sera pas prête dans les délais et qui pourra bénéficier ultérieurement d'autres sources de financement au titre du numérique.

Cette suppression permet de substituer une autre opération qui est d'actualité et qui est portée en partenariat avec ALTERNADIFF qui gère le Catering café qui est un des 4 lieux de diffusion de musiques actuelles et amplifiée du Nord Franche Comté et dont le bâtiment se trouve fermé pour non-respect des normes de sécurité.

L'opération chiffrée de manière estimative à 900 000 € consiste à recréer à Echenans un bâtiment de 300 à 400 m² dédié à l'accueil de concerts et de répétitions avec une jauge de l'ordre de 150 personnes.

Afin de rester dans l'épure initiale conformément aux exigences de la Région, le coût d'opération du centre de formation est revu à la baisse.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention) :

- **DECIDE** de retenir le projet de création d'un complexe de musique à vocation métropolitaine en substitution du Tiers lieu numérique,
- **AUTORISE** le Président à proposer les modifications induites au titre de l'avenant au contrat de développement métropolitain,
- **AUTORISE** le Président à la signature des documents avec la Région et le pôle métropolitain.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 18 novembre 2020

Le Président,

Envoyé en préfecture le 03/12/2020

Reçu en préfecture le 03/12/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20201117-174_2020-DE

